COLLOQUE SCIENTIFIQUE

« DYNAMIQUES RURALES A MADAGASCAR : PERSPECTIVES SOCIALES, ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES »

ANTANANARIVO

23-24 AVRIL 2007

Colloque organisé conjointement par :
l'Institut National de la Statistique (INSTAT),
la cellule du Réseau des Observatoires Ruraux de l'EPP/PADR,
l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et le GIE DIAL.

Les déterminants des transferts intergénérationnels de richesse

Application au cas des ménages ruraux malgaches

Jean-Noël Senne
ENSAE, DIAL, Paris

Flore Gubert
IRD, DIAL, Paris

Anne-Sophie Robilliard
IRD, DIAL, Paris

Introduction

- Projet de recherche « Dynamique de la pauvreté sur longue période. Le cas de Madagascar »

  Axe 1 : Déterminants des entrées et sorties de la pauvreté; Pauvreté chronique / transitoire

  Axe 2 : Dynamique de la pauvreté sur longue période

  - Transmission intergénérationnelle de la pauvreté (legs fonciers ; capital humain) ;
  - Formation des ménages et stratégies matrimoniales ;
  - Évolution des structures familiales en relation avec la dynamique de la pauvreté.

- Partenaires : INSTAT, Cellule du ROR (EPP/PADR), ICM (doctorante)

Introduction

- La question des transferts intergénérationnels de richesses reste fondamentale dans les pays en développement.

- En effet, dans des sociétés rurales où l'accès aux ressources est limité, où il n'existe pas de réel marché des actifs fonciers et où ces derniers restent inégalement répartis, les richesses transmises conditionnent pour une grande part les revenus futurs des ménages héritant.

- La famille est alors au centre d'un important processus de décisions en ce qui concerne l'allocation des ressources.

Introduction

- En milieu rural, terre et éducation sont deux formes de richesse essentielles, si bien que legs fonciers et investissement en capital humain constituent les principaux canaux de transmission de la richesse entre générations.

- Les comportements et décisions adoptés par les parents affectent alors la distribution des revenus entre leurs différents enfants et conditionnent leur bien-être futur.

Introduction

3 volets

- Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels
- Etude des comportement de legs à l'occasion du mariage (compensatoires et/ou stratégiques?)
- Héritage et pouvoir de négociation au sein des ménages

Présentation des données

- Les données mobilisées proviennent d'un dispositif original d'enquêtes auprès de ménages agricoles conçu et mis en œuvre, depuis 1995 (dispositif ROR). Ce dispositif permet la collecte d'informations détaillées sur les conditions de vie de ménages ruraux répartis dans plusieurs régions du pays.

- En 2004, le questionnaire a été augmenté d'un module portant sur les transferts intergénérationnels qui a permis de collecter des informations sur les caractéristiques socio-économiques des parents des répondants, sur l'existence de transferts des parents et sur les circonstances du dernier mariage.

MODULE RETROSPECTIF : NIVEAU DE VIE ET ORIGINES SOCIALES (V0)

B0. Qui sont les personnes qui ont répondu à ce module ? 1. Le chef uniquement 2. Le conjoint uniquement 3. Les deux 4. Ni l'un ni l'autre [ ]

NIVEAU DE VIE	Chef de famille	Conjoint du chef de famille
B1. La situation de votre père lorsqu'il avait votre âge était-elle : 1. Meilleure 2. Identique 3. Pire 4. NSP 5-Père inconnu	a. [ ]	b. [ ]
B2. Si meilleure ou pire, pourquoi ? (3 réponses possibles, par ordre d'importance) *(voir le code dans le manuel de l'enquêteur)*	a. [ ] b. [ ] c. [ ]	d. [ ] e. [ ] f. [ ]
B3.Combien avez-vous eu de frères et sœurs de même père et même mère ? Parmi eux, quel est votre rang ?	a. Nombre [ ] b. Rang [ ]	c. Nombre [ ] d. Rang [ ]
B4. Combien avez-vous eu de frères et sœurs de même père seulement ? Parmi eux, quel est votre rang ?	a. Nombre [ ] b. Rang [ ]	c. Nombre [ ] d. Rang [ ]
B5. Combien avez-vous eu de frères et sœurs de même mère seulement ? Parmi eux, quel est votre rang ?	a. Nombre [ ] b. Rang [ ]	c. Nombre [ ] d. Rang [ ]

INFORMATIONS SUR LES PARENTS DU CHEF DE FAMILLE ET DE SON CONJOINT	Parents du chef de famille		Parents du conjoint du chef de famille	
	Père	Mère	Père	Mère
B6. Quelle est l'ethnie de votre père/mère *(voir le code dans le manuel de l'enquêteur)*	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B7. Quel est son lieu de naissance *(code fivondronana)*	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B8. Quel est son lieu actuel de résidence (ou son lieu de résidence au moment du décès) *(code fivondronana)*	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B9. Votre père/mère est-il(elle) toujours en vie ? 1.Oui 2.Non	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B10. Si non, date du décès	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B11. Si NSP, indiquez l'âge du répondant au moment du décès : 1. Moins de 5 ans 2. Entre 5 et 18 ans 3. Plus de 18 ans	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B12. Votre père/mère sait-il(elle) lire ? 1. Oui 2. Se débrouille 3. Non 4. NSP	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B13. Votre père/mère sait-il(elle) écrire ? 1. Oui 2. Se débrouille 3. Non 4. NSP	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B14. Quel est le nombre d'années achevées de scolarisation de votre père/mère ?	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B15. Quelle était l'activité principale de votre père/mère *(voir code activité)* ?	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B16. Votre père/mère possède-t-il(elle) des terres (ou en possédait-il au moment du décès) ? 1.Oui 2.Non	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B17. Superficies possédées en rizières (actuellement ou au moment du décès) *(en ares)*	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B18. Superficies en rizières possédées en commun par le père et la mère *(en ares)*	a. [ ]		b. [ ]	
B19. Nombre de parcelles possédées en tanety (actuellement ou au moment du décès) *(en nombre de parcelles)*	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B20. Nombre de parcelles en tanety possédées en commun par le père et la mère *(en nombre de parcelles)*	a. [ ]		b. [ ]	

DONS ET HERITAGES (EN EXCLUANT LE DERNIER MARIAGE)	Parents du chef de famille		Parents du conjoint du chef de famille	
	Père	Mère	Père	Mère
B21. Votre père/mère vous a-t-il(elle) donné ou légué de la terre ? 1.Oui 2.Non	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B22. Combien de rizières au total vous a-t-il(elle) donné ou légué à titre individuel ? *(en ares)*	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B23. Combien de rizières au total vous a-t-il(elle) donné ou légué en héritage tournant ? *(en ares)*	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B24. Combien de tanety au total vous a-t-il(elle) donné ou légué à titre individuel ? *(en nombre de parcelles)*	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B25. Combien de tanety au total vous a-t-il(elle) donné ou légué en héritage tournant ? *(en nombre de parcelles)*	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B26. Votre père/mère vous a-t-il(elle) donné ou légué du bétail ? 1.Oui 2.Non	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B27. Combien de bovins au total vous a-t-il(elle) donné ou légué ?	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B28. Combien de porcs au total vous a-t-il(elle) donné ou légué ?	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B29 Combien de caprins /ovins au total vous a-t-il (elle) donné ou légué ?	a [ ]	b [ ]	c [ ]	d [ ]
B30. Votre père/mère vous a-t-il(elle) donné ou légué d'autres biens ? 1.Oui 2.Non	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]
B31. Pour quelle valeur (aux prix d'aujourd'hui) ? (en 1000 Fmg)	a. [ ]	b. [ ]	c. [ ]	d. [ ]

BIENS POSSEDES ET RECUS LORS DU DERNIER MARIAGE	Chef de famille	Conjoint du chef de famille
B32. Combien avez vous eu de conjoints, y compris lorsque l'union n'était pas formalisée ?	a. [ ]	b. [ ]
B33. Quel âge aviez-vous lors de votre dernier mariage ?	a. [ ]	b. [ ]
B34. Au moment de votre dernier mariage, combien de terres possédiez-vous ? *(en ares pour les rizières, en nombre pour les tanety)*	a. Rizières [ ] b. Tanety [ ]	c. Rizières [ ] d. Tanety [ ]
B35. Au moment de votre dernier mariage, combien de têtes de bétail possédiez-vous ?	a. Bovins [ ] b. Porcins [ ] c.caprin/ovin [ ]	d. Bovins [ ] e. Porcins [ ] f.caprin/ ovin [ ]
B36. Ce mariage a t-il été l'occasion d'un don ou d'un legs de la part de vos parents ? 1.Oui 2.Non	a. [ ]	b. [ ]
B37. Combien de terres vous ont-ils donné ou légué à cette occasion ? *(en ares pour les rizières, en nombre pour les tanety)*	a. Rizières [ ] b. Tanety [ ]	c. Rizières [ ] d. Tanety [ ]
B38. Combien de têtes de bétail vous ont-ils donné ou légué à cette occasion ?	a. Bovins [ ] b. Porcins [ ] c. caprin/ovin [ ]	d. Bovins [ ] e. Porcins [ ] f. caprin/ovin. [ ]
B39. Valeur des autres biens donnés ou légués à cette occasion (en 1000 Fmg)	a. [ ]	b. [ ]
B40. Aujourd'hui, combien de terres possédez-vous ? *(en ares pour les rizières, en nombre pour les tanety)*	a. Rizières [ ] b. Tanety [ ]	c. Rizières [ ] d. Tanety [ ]
M71 Pour les hommes mariés(colonnes 01 ou 02) : Avez-vous 2 ou plusieurs femmes ? 1- Oui 2-Non	[ ]	
M72 Pour les femmes mariées (colonnes 01 ou 02) : Votre conjoint a-t-il d'autres femmes à part vous ? 1-Oui 2-Non	[ ]	
B41 Avez-vous rencontré des problèmes lors du remplissage de ce module ?1- Oui 2Non Si oui, lequel ?	[ ]	

Présentation des données

- L'échantillon de 2004 est constitué de 7 115 ménages (soit 12 630 individus) répartis dans 14 observatoires (soit 69 villages).

- Pour l'analyse des stratégies matrimoniales, on ne conserve que les couples mariés et monogames. Notre échantillon final comporte 5 126 couples.

Volet 1 : Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels

- Question : les parents font-ils un arbitrage entre legs foncier et investissement en capital humain pour leurs enfants, au regard des avantages comparatifs des individus de chaque sexe ?

- Objectif de la recherche : analyser le lien entre les caractéristiques des enfants et les legs en terre (rizières) et investissements en capital humain effectués par leurs parents à Madagascar, en testant empiriquement des hypothèses de logiques de transmission différenciées entre les enfants et en se concentrant sur d'éventuels biais de genre.

Volet 1 : Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels

Inégalité de niveau d'éducation entre hommes et femmes par cohorte

	Années d'éducation		Différence
Cohortes	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes - Femmes**
1910-1940	2,5	0,9	1,6***
1940-1950	3,2	1,8	1,4***
1950-1960	3,8	2,6	1,2***
1960-1970	4,8	3,7	1,1***
1970-1980	4,9	4,5	0,4

(*** significatifs au seuil de 1%)

- L'écart éducatif observé entre hommes et femmes s'est considérablement restreint au cours du temps ;

- Les individus de l'échantillon sont aujourd'hui beaucoup plus éduqués que leurs parents

Volet 1 : Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels

Inégalité de répartition des terres entre hommes et femmes par cohorte

Cohortes	% de « sans terre »		Superficies des rizières possédées		Différence
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes - Femmes
1910-1940	6,8	24,4	92	47	45***
1940-1950	6,1	36,7	94	39	55***
1950-1960	6,5	40,9	86	36	50***
1960-1970	12,3	48,3	64	30	34***
1970-1980	13,7	53,1	50	22	28***

(*** significatifs au seuil de 1%)

- la superficie moyenne des rizières possédées par les femmes est deux fois moins élevée que celle des hommes ;

- Au sein des cohortes les plus jeunes, seuls 12-13% des hommes déclarent ne pas posséder de terre à titre individuel, alors que c'est le cas pour près de la moitié des femmes

- Réduction de la taille des propriétés individuelles entre les cohortes

Volet 1 : Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels

Proportion de personnes ayant reçu un legs par catégorie de legs

	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble des legs	**59%**	**68%**	**50%**
Legs de terre	*52%*	*63%*	*39%*
Legs de bétail	*13%*	*19%*	*7%*
Legs d'autres biens	*22%*	*22%*	*21%*
Legs au moment du mariage	**22%**	**24%**	**20%**
Legs de terre	*14%*	*19%*	*9%*
Legs de bétail	*5%*	*8%*	*2%*
Legs d'autres biens	*10%*	*8%*	*13%*
Legs hors mariage	**53%**	**63%**	**41%**
Legs de terre	*49%*	*54%*	*40%*
Legs de bétail	*11%*	*16%*	*6%*
Legs d'autres biens	*15%*	*18%*	*12%*

Les femmes sont défavorisées en terme de transmission des richesses, et ce quelque soit le type de legs.

Volet 1 : Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels

Legs et capital humain (échantillon d'estimation)

	Hommes			Femmes		
	Moyenne	**% de 0**	**Ecart-type**	**Moyenne**	**% de 0**	**Ecart-type**
Legs au mariage						
Rizières (ares)	**10,6**	86	39,8	**2,7**	94	17,2
Tanety (parcelles)	**0,4**	84	1,5	**0,2**	86	1,8
Bétail (têtes)	**1,1**	93	9,4	**2,1**	98	1,6
Autres biens (fmg)	**226,1**	92	2558,4	**328,3**	88	3613,3
Legs hors mariage						
Rizières (ares)	**75,5**	52	234,6	**36,8**	71	207,1
Tanety (parcelles)	**1,6**	59	3,5	**0,8**	85	2,4
Bétail (têtes)	**2,8**	84	132,1	**0,7**	94	4,5
Autres biens (fmg)	**631,2**	89	2884,3	**449,7**	94	2855,8
Capital humain						
Age	**53**	/	13,7	**48**	/	13,1
Ecole	**73%**	/		**60%**	/	
Années d'études	**3,3**	28	3,1	**2,3**	41	2,6

Non seulement les femmes reçoivent moins de legs, mais la taille des transferts qui leur sont effectués est aussi moins importante

Volet 1 : Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels

Les parents font-ils un arbitrage entre legs foncier et investissement en capital humain pour leurs enfants ?

Estimation économétrique : modèle récursif d'équations simultanées dans lequel l'équation d'éducation est estimée en première étape et l'équation de legs en seconde étape, en intégrant comme régresseur la valeur estimée des années d'éducation.

Volet 1 : Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels

Equation d'éducation.

- Effet significatif de la richesse des parents. Les parents richement dotés en rizières sont susceptibles d'investir plus facilement dans l'éducation de leurs enfants ;

- Décès prématuré des parents, et notamment du père, affecte négativement le niveau d'éducation de leurs enfants ;

- Les niveaux d'éducation des parents jouent un effet très positif ;

- Des biais de genre dans les préférences des parents apparaissent au regard des investissements en capital humain. Les pères éduqués favorisent leurs garçons, tandis que les mères favorisent leurs filles.

Volet 1 : Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels

Equation de legs

- L'étendue de la fratrie joue un effet négatif. Toutes choses égales par ailleurs, les individus appartenant à de larges fratries reçoivent moins de rizières ;

- Pas d'effet de primogéniture. Au contraire, les aînés semblent défavorisés en terme de rizières, à l'inverse des derniers nés (ultimogéniture) ;

- L'effet richesse des parents dans l'équation de legs est important. Les enfants de parents richement dotés ont reçu des superficies de rizières plus élevées. Cependant, seules les dotations du père ont un effet significatif ;

Volet 1 : Inégalités de genre dans les transferts intergénérationnels

Equation de legs (suite)

- Les filles sont très fortement défavorisées en terme de legs de rizières, toutes choses égales par ailleurs.

-Néanmoins, il semble que le comportement des mères joue comme une force d'équilibre puisque que ces dernières favorisent leurs filles en terme d'héritage, alors que les pères continuent de favoriser leurs garçons.

- Enfin, le coefficient de la variable éducation est positif et très fortement significatif → **Les parents ne semblent pas envisager terre et éducation comme des substituts lors de la transmission des richesses**

! Résultat à considérer néanmoins avec prudence

Volet 2 : Etude des comportement de legs à l'occasion du mariage

- Intérêt d'un travail de recherche sur les stratégies matrimoniales

  - Mariage = événement économique important ;

  - Mariage = constitution d'une nouvelle unité de production. Les dotations initiales des deux époux = capital de cette nouvelle unité productive ;

  - Mariage = donne souvent l'occasion d'un transfert de richesses entre parents et enfants

  => La manière dont les individus se sélectionnent entre eux pour vivre en couple a des implications importantes sur la distribution des revenus.

Volet 2 : Etude des comportement de legs à l'occasion du mariage

- Objectif : Analyser les déterminants des actifs apportés par les époux au moment du mariage

Actifs

=

Capitaux possédés par les époux au moment du mariage

+

Legs effectués par les parents à leurs enfants à l'occasion du mariage (avance sur héritage)

Volet 2 : Etude des comportement de legs à l'occasion du mariage

Au moment de leurs décisions de legs, les parents réalisent un arbitrage entre l'intérêt des futurs mariés, l'intérêt de leurs enfants non mariés mais aussi leur intérêt propre.

On peut faire trois hypothèses alternatives concernant l'appariement des époux sur le marché du mariage et le comportement de legs des parents.

Hyp.1 : Hommes et femmes s'apparient sélectivement et positivement en fonction de leur richesse (appariement sélectif positif) : une corrélation positive doit donc être observée entre les capitaux apportés par leurs époux respectifs. Riches et pauvres se marient entre eux et les legs des parents viennent renforcer la concentration des richesses ;

Volet 2 : Etude des comportement de legs à l'occasion du mariage

Hyp.2 : Le legs des parents à leur enfant peut être négativement corrélé aux richesses transmises par la belle famille (transferts compensatoires). Dans ce cas, une fois contrôlé l'effet des dotations initiales, la corrélation observée entre les richesses observées devient potentiellement négative.

Hyp.3 : Les parents peuvent adopter un comportement stratégique et tenter d'améliorer les perspectives de leur enfant sur le marché du mariage en augmentant le montant de leurs transferts (transferts stratégiques)

→ Implications en termes de transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités sont différentes. Redistribution (Hyp.2) / concentration des richesses (Hyp.1 et Hyp.3)

Volet 2 : Etude des comportement de legs à l'occasion du mariage

	Epoux		Epouses	
	Moyenne	**Ecart-type**	**Moyenne**	**Ecart-type**
Possessions au mariage				
Rizières (ares)	**21,7**	62,9	**4,4**	24,7
Tanety (parcelles)	**0,9**	3,1	**0,3**	1,7
Bétail (têtes)	**1,7**	8,4	**0,3**	3,4
Legs au mariage				
Rizières (ares)	**9,6**	38,5	**1,8**	15,1
Tanety (parcelles)	**0,5**	2,7	**0,1**	0,9
Bétail (têtes)	**0,9**	7,6	**0,1**	1,6
Autres biens (fmg)	**233,2**	2 630,4	**341,1**	3 714,3
Legs hors mariage				
Rizières (ares)	**56,4**	193,6	**16,7**	122,2
Tanety (parcelles)	**1,3**	2,9	**0,4**	1,7
Bétail (têtes)	**2,1**	132,1	**0,3**	4,5
Autres biens (fmg)	**549,3**	3 595,4	**195,2**	1 974,4
Observations	**5 126**		**5 126**	

- Fortes disparités hommes-femmes : les hommes apportent 5 fois plus de rizières que les femmes ;

- Les legs en rizières à l'occasion du mariage représentent environ 30% des rizières apportées par les hommes et les femmes ;

Volet 2 : Etude des comportement de legs à l'occasion du mariage

Appariement sélectif?

Date du mariage	Age	Education	Rizières possédés	Rizières des parents	Education mère	Education père
1935-69	0,41	0,54	0,36	0,16	0,55	0,60
1970-74	0,52	0,51	0,14	0,18	0,38	0,39
1975-79	0,46	0,61	0,22	0,36	0,50	0,48
1980-84	0,66	0,61	0,16	0,25	0,44	0,38
1985-89	0,55	0,58	0,41	0,32	0,40	0,38
1990-94	0,57	0,57	0,24	0,37	0,38	0,33
1995-99	0,62	0,54	0,10	0,31	0,40	0,43
2000-04	0,67	0,50	0,17	0,38	0,27	0,22
Ensemble	**0,61**	**0,58**	**0,23**	**0,27**	**0,40**	**0,38**

Note : tous les coefficients de corrélation sont significatif au seuil de 1%

- Corrélation significative sur l'ensemble des caractéristiques individuelles et sur les caractéristiques des parents ;

- Corrélation croissante des caractéristiques individuelles (notamment âge) pour les générations plus jeunes.

Volet 2 : Etude des comportement de legs à l'occasion du mariage

Stratégie empirique : estimation de deux modèles économétriques

Modèle 1

Capitaux apportés par l'homme au moment du mariage = f(capitaux apportés par son épouse, caractéristiques de ses parents – dotation en rizières, niveau d'éducation - , caractéristiques individuelles –niveau d'éducation, nombre de frères et sœurs, rang dans la fratrie, etc. -)

Modèle 2

Capitaux apportés par la femme au moment du mariage = f(capitaux apportés par son époux, caractéristiques de ses parents, caractéristiques individuelles)

Volet 2 : Etude des comportement de legs à l'occasion du mariage

- Les résultats des estimations conduisent à rejeter le modèle de transferts compensatoires.

- En revanche, les résultats confirment l'existence d'appariement sélectif positif sur la base de la richesse des familles.

- Les résultats indiquent également l'existence de comportement stratégique de la part des familles des épouses : les parents des épouses augmentent leurs transferts au moment du mariage dans le but de faire un « meilleur mariage ».